

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

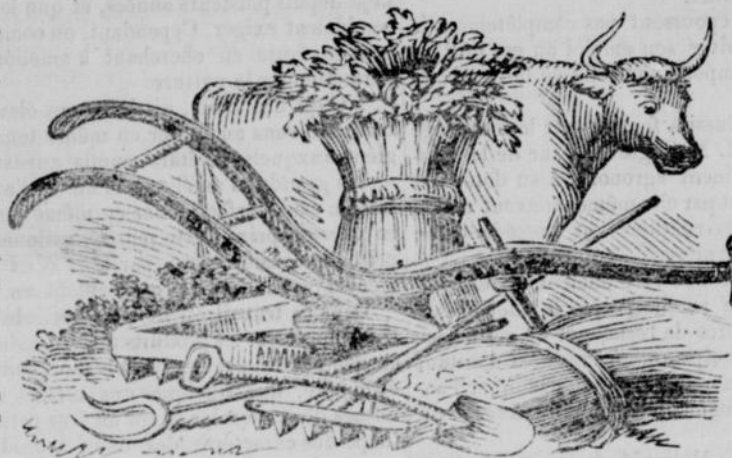
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Le insertion, 10 cts. la ligne
2e " etc. 3 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

Des bêtes à laine

(Suite)

PRINCIPES SPÉCIAUX DE L'AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE OVINE.

Le métissage.—Le métissage est le troisième moyen connu pour améliorer les bêtes-à-laine. Nos lecteurs savent déjà que cette opération consiste d'abord à croiser la race indigène avec une race améliorée et possédant les caractères et les aptitudes que l'on veut faire acquérir à la première; puis à continuer le travail en pratiquant une sélection intelligente parmi les sujets croisés, afin de fixer les qualités acquises.

Dans le métissage, deux forces opposées sont en présence et agissent en sens contraire; de sorte que l'éleveur obtient une amélioration qui n'est que la résultante de ces deux forces. D'un côté, il y a l'influence amélioratrice des reproducteurs étrangers soutenue par la fixité et l'ancienneté de la race; de l'autre, la fixité et l'ancienneté de la race commune, rendues plus fortes par le concours des circonstances locales au milieu desquelles le type indigène s'est formé et conservé.

Une lutte s'établit alors entre ces deux influences contraires et la victoire reste souvent à la race commune. Afin de prévenir cet échec dans l'amélioration par le métissage, il est d'abord absolument nécessaire de diminuer l'action des circonstances locales. Pour cela, il faut améliorer le régime, donner aux nouveaux sujets une nourriture plus abondante, plus variée et des soins d'entretien plus en rapport avec l'augmentation de leurs besoins. On conçoit facilement que si on voulait nourrir les métis obtenus par le croisement d'une race améliorée avec une race commune comme on nourrit cette dernière, les métis ne trouveraient pas dans l'alimentation les éléments propres à satisfaire aux exigences de leur accroissement plus rapide et plus considérable. Ils ne seraient guère plus qualifiés que la généralité des sujets avant qu'aucune amélioration ait été essayée, souvent même ils leur sont inférieurs. L'amélioration de la nour-

riture est donc d'une absolue nécessité. Il en est de même des soins d'entretien quoiqu'à un moindre degré.

Les circonstances locales se trouvent ainsi un peu modifiées en faveur des métis que l'on obtiendra, l'influence de la race commune en sera bien affaiblie et la transformation de la race beaucoup plus facile.

Restent encore l'ancienneté et la fixité qui quelquefois sont supérieures dans la race commune. Dans ce cas, les produits d'un premier croisement ne pourront résister à l'influence du type commun, et, si ces produits sont alliés entre eux, ils reviendront bientôt à la race indigène, à moins qu'on ne combatte ces retours en versant dans le troupeau une nouvelle dose de sang améliorateur. C'est ce que l'on devra faire toutes les fois que les anciens défauts de la race locale reparaîtront. Ces retours sont la principale cause des difficultés que rencontrent les éleveurs qui veulent travailler au perfectionnement de leurs troupeaux par le métissage.

Le métissage est employé surtout lorsqu'on veut implanter dans une race des caractères et des aptitudes inconnues dans cette race. On pourrait obtenir le même résultat en recourant au croisement; mais ce dernier détruit la rusticité de la race commune et ses qualités propres, tandis que le métissage les lui conserve presque dans toute leur plénitude.

Lorsque la fixité du type améliorateur est beaucoup plus grande que celle de la race locale, le métissage devient une opération presque aussi facile que la sélection; mais c'est là un cas très-rare. Le plus ordinairement l'ancienneté et par conséquent la fixité appartient plutôt à la race rustique; car nos races les plus parfaites sont toutes de formation très-récente.

En raison de ces difficultés quelques auteurs soutiennent que, dans certaines circonstances, il est impossible de réussir à former des races fixes par voie de métissage. Tous admettent, il est vrai, la possibilité d'arriver à une solution lorsqu'on n'a vue que l'amélioration de la toison, mais un grand nombre refuse de l'admettre pour l'amélioration relative aux formes, à la précocité et à l'aptitude spéciale d'engraisser facilement. Ils reconnaissent que l'éleveur peut obtenir par le métissage

des individus très-parfaits et pouvant donner une viande aussi bonne, en aussi grande quantité et à un prix de revient aussi bas que les meilleurs sujets de la race noble ; mais là se borne toute l'amélioration, ils ne possèdent pas la fixité qui leur permet de transmettre sûrement à leurs descendants les précieuses qualités qu'ils ont acquises. En un mot, ils sont excellents comme individus, et nuls comme reproducteurs.

Ces auteurs, malgré cela ne repoussent pas complètement le métissage ; ils ne font que limiter son emploi au cas où l'influence du type améliorateur l'emporte sur celle de la race commune.

L'éleveur qui a le mieux réussi à former par le métissage une race parfaitement fixe est M. Malingié créateur de la sous-race de la Charmoise. Cet éminent agronome a su doter son pays d'une sous-race se conservant par elle-même, pouvant même servir à l'amélioration des races rustiques, et possédant une rusticité aussi grande que ces dernières.

M. Malingié voulait créer avec une race ancienne, très-commune et très-fixe une sous-race améliorée par le métissage ; mais il devait compter avec la force de résistance de cette race commune, et partant de ce principe qu'une race est d'autant plus fixe qu'elle est plus ancienne, il essaya de diminuer l'ancienneté du type local, afin d'augmenter par là l'influence du type améliorateur.

Le but que s'était proposé M. Malingié était difficile à atteindre et il a fallu toute la science profonde et la persévérance de l'éminent éleveur pour réussir dans une opération aussi compliquée. Moins égoïste que la plupart des éleveurs anglais, il a fait connaître en détail tous les travaux et les soins auxquels il s'est livré, dans une relation où l'on voit le but qu'il s'est proposé et les moyens employés pour l'atteindre.

Lorsque M. Malingié commença son travail d'amélioration il était cultivateur dans le centre de la France, contrée alors très-arriérée. D'un terrain couvert de bruyères et infertile, il fit un sol riche qu'il couvrit d'abondantes prairies. Puis il se rappela que le bétail est le seul moyen de régénérer l'agriculture, de rendre la terre fertile et d'entretenir sa fécondité. L'espèce bovine fixa d'abord son attention ; mais il s'aperçut bientôt que le mouton est le seul admissible sur les sols secs et stériles, qu'il est l'animal par excellence des terres de moyenne qualité et qu'il donne des profits élevés dans les cultures riches.

Il substitua donc le mouton à l'espèce bovine. Mais les bêtes indigènes les plus renommées alors étaient recommandables seulement pour la production de la laine ; or, cette production avait déjà perdu une grande partie de son importance par la rude concurrence que lui faisaient les pays étrangers. Notre éleveur après de mûres réflexions se décida pour les races spécialisées en vue de la boucherie. Malheureusement toutes les races qu'il avait sous les yeux s'éloignaient beaucoup, par leur conformation, du type de la boucherie. Elles étaient, en général, osseuses, mal conformées, mangeaient beaucoup, engraisaient tardivement et lentement. Ces races ne convenaient pas à son but. Il passa en Angleterre et remarqua les précieuses qualités des New-Leicesters, des Southdown et des New-Kents améliorés surtout par les soins et la persévérance de Richard Goord. Il donna la préférence à ces derniers et en importa un troupeau à la Charmoise.

Il lui fallut travailler à l'acclimatation de ce troupeau, ce qui lui offrit toutes sortes de difficultés, l'obligea à de grosses dépenses, à de lourds sacrifices, sans pouvoir réussir dans ce gigantesque travail. C'est alors qu'il a été conduit à la création de la race Charmoise.

Son but était parfaitement défini, c'était de substituer à la bête à laine, dont le produit ne payait plus assez, une bête de boucherie pouvant produire beaucoup de viande, substance dont

la consommation augmentait de jour en jour, dont le prix de revient est plus bas que celui de la laine et qui donne au producteur un profit net plus élevé.

Restait à trouver le moyen d'amélioration capable d'atteindre ce but. Après beaucoup de tâtonnements et d'essais infructueux, il se décida pour les croisements que l'on pratiquait déjà depuis plusieurs années, et que les besoins des races locales semblaient exiger. Cependant, on commettait généralement une grande faute en cherchant à améliorer les bêtes à laine sans perfectionner la culture.

« C'est une faute, dit le savant éleveur, de perfectionner un troupeau sans améliorer en même temps l'alimentation et l'hygiène auxquels il était soumis auparavant. C'en est une non moins grande d'améliorer l'un et l'autre de ces moyens d'entretien sans perfectionner en même temps le troupeau qui doit en payer le prix. Cette marche rationnelle et prudente doit être prise en considération par tous ceux qui s'occupent sérieusement d'agriculture, et qui veulent en tirer un certain profit. »

Dans ce travail, il fit plusieurs observations. Entre autres, il reconnut que les produits d'un premier croisement ressemblent en général beaucoup plus à la mère indigène qu'au père de race étrangère, que quelques-uns mêmes ne rappellent en rien les formes de ce dernier et qu'un très-petit nombre seulement participe des caractères des deux reproducteurs. Encouragé par ce premier succès, il allia de nouveau les femelles les plus parfaites avec les béliers étrangers, il en obtint des *trois-quarts-sang* ressemblant beaucoup plus au père qu'à la mère. Ces agneaux s'élevèrent bien ; mais aussitôt après le sevrage, ils subissent l'influence du climat, leur valeur et leur vigueur diminuent, leur croissance s'arrête, leurs formes se rétrécissent, ils deviennent *rabougris*, un rhume de cerveau violent achève de les fatiguer. Ce rhume est accompagné d'un écoulement abondant de substances glaireuses par les narines, d'éternuements fréquents et quelquefois de toux. Très-souvent l'animal succombe ou, s'il résiste, il reste chétif. Le temps qu'il a perdu pendant sa croissance ne peut se retrouver, car jamais la nature ne retrograde. Il reste fort au-dessous des bestiaux indigènes lesquels gardent au moins leur santé et leur rusticité.

Si l'on pousse le croisement jusqu'à la troisième génération les symptômes décrits se représentent avec plus d'intensité parce que les jeunes animaux se rapprochent davantage du type anglais. En Canada, nous constatons les mêmes faits quoiqu'à un moindre degré et dans des circonstances différentes. Les métis anglais perdent leurs qualités et leur santé dans le centre de la France parce que le type améliorateur est transporté d'un pays tempéré dans un climat à température élevée ; tandis qu'ici, c'est parce que l'animal passe d'une température modérée à une température froide. Ce n'est pas en été que les métis anglais sont, sous notre climat, sujets aux rhumes de cerveau, c'est en automne ; mais l'effet est le même et il détruit la rusticité de nos moutons.

M. Malingié a, en outre, remarqué que si le type améliorateur est bien pur, qu'il soit New-Leicester, Southdown, ou New-Kent, les résultats du croisement sont beaucoup plus accentués que si l'on procède avec les métis provenant de l'union de deux races anglaises. Cela se conçoit, que l'on croise, par exemple, un Leicester avec un Southdown, les métis qu'on en obtiendra, étant de formation plus récente que notre race indigène, auront une influence bien moindre sur la transformation de cette dernière. Il est très-important de tenir compte de cette différence d'action.

Les produits obtenus d'un premier croisement d'un animal anglais impur avec la race indigène possèdent bien peu des qualités du premier ; mais en revanche, ils s'élevèrent aussi bien que les sujets du type local qui n'ont pas subi l'influence du

reproducteur étranger.

En général, les métis qui ne possèdent pas plus de 50 pour 100 de sang anglais, c'est-à-dire chez lesquels le sang anglais ne l'emporte pas sur le sang commun, paraissent s'élever aussi bien que les animaux purs de la race locale. Cependant, comme les métis demi-sang ne possèdent que très-peu des qualités du reproducteur anglais, on veut donner une nouvelle dose de sang anglais; on fait des trois-quarts sang : c'est alors que l'on remarque les inconvénients dont nous avons parlé.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

C'est vendredi dernier, à trois heures P. M. que son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a ouvert la quatrième session du premier parlement de la Province de Québec. L'administration aura à faire adopter un Code municipal et à recevoir des instructions pour savoir quel langage tenir aux ministres d'Ontario et d'Ontario au sujet de l'arbitrage.

Les plus tristes calamités menacent de tomber sur la France; les humiliations qu'elle a subies jusqu'ici ne sont rien, paraît-il, en comparaison de tout ce qui se prépare. Qu'on juge plutôt par la note suivante tirée de l'*Emancipation* publiée à Toulouse :

“ Nous demandons que la PEINE DE MORT soit prononcée, par défaut et sans appel ultérieur, contre tout homme : ouvrier, paysan, fils de famille, séminariste, jésuite, moine, abbé, curé ou évêque, s'il est âgé de moins de trente-cinq ans, qui, dûment sommé de se rendre sous les drapeaux, ne se présentera pas dans les délais fixés. Nous demandons que cette PEINE DE MORT, ainsi prononcée, soit déclarée exécutable dès que le déserteur pourra être saisi, SANS QU'IL PUISSE EN AUCUN CAS, ÊTRE FAIT GRACE AU COUPABLE.

“ Nous demandons, de plus, que les biens des déserteurs, des fuyards, de tous ceux qui se cachent ou se sauvent lâchement en présence des dangers actuels de la patrie SOIENT IMMÉDIATEMENT CONFISQUÉS ET VENDUS SANS RETARD, au profit des femmes et des enfants laissés sans ressources, sans moyen d'existence, par suite du départ des pères et des maris.”

A Marseille, les radicaux veulent le règne de la guillotine et le premier qui devra subir la peine de mort est Mgr. leur Archevêque.

Une dépêche de Tours, datée du 3, nous apprend qu'il y a eu une émeute dans Paris. On a assiégé dans l'Hôtel-de-Ville les membres du gouvernement provisoire. Trochu lui-même semble devenir suspect aux yeux de cette population insensée qu'il s'efforce pourtant de protéger et de défendre.

La reddition de Metz et la capitulation de Bazaine fournit au *Courrier des Etats-Unis* jusqu'ici si modéré et toujours plein d'espérances les graves réflexions suivantes :

“Mais si par malheur cela était vrai, Bazaine—nom désormais voué à l'exécration des générations—si Bazaine avait fait ce coup ! Eh bien, qu'on le tue ! qu'on le tue non pas comme un soldat, mais comme un chien ! la potence serait même trop bonne pour lui ; qu'on le traque à coups de bâton et qu'on l'écrase dans la boue ! Mais on n'aura pas cette patience ; si se trouvera dans l'armée qu'il a trahie mille officiers et vingt mille soldats qui se disputeront l'honneur de lui brûler la cervelle ! ”

“ Si ce monstre n'est pas le seul de sa bande, s'il y a dans les sommets de notre société une classe d'hommes qui spéculent, comme il apparaît, sur notre chute et sur notre honte, qu'on les recherche et qu'on les extermine. Nous ne sommes pas san-

guinaires, nous haïssons la violence et l'ostracisme nous effraye ; mais nous le déclarons hautement, s'il le faut, pour épurer notre race et désinfecter notre pays, nous sommes rouges, oui, rouges sang. Qu'on pêche ces vipères dans les sentines dorées où ils grouillent, et qu'on écrase leurs têtes immondes sur les blessures qu'ils ont faites avec leur venin ! ”

Pie IX a énergiquement protesté contre l'usurpation de Rome par les troupes italiennes et contre les tendances tyranniques du gouvernement de Victor-Emmanuel. Il a rappelé aux sacrilèges usurpateurs qu'ils sont sous le poids des censures ecclésiastiques.

Le sixième âge de l'Eglise, âge de consolation, commencera avec le grand et puissant Monarque et le Pontife très-saint, dont il a été parlé, et durera jusqu'à l'apparition de l'Antichrist. Dans cet âge, Dieu consolera son Eglise de l'affliction et des tribulations qu'elle aura endurées pendant les âges précédents. Toutes les nations seront alors rendues à l'unité de la foi catholique ; les pasteurs de l'Eglise brilleront par leur zèle et leur piété ; le sacerdoce sera partout florissant et partout respecté ; les hommes chercheront avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et vivront en paix sous la protection du grand Monarque et de ses successeurs. Ce monarque, véritable envoyé de Dieu, détruira les républiques de fond en comble, soumettra tout à son pouvoir et ne travaillera que pour la gloire de l'Eglise du Christ. Toutes les hérésies seront détruites, l'empire des Turcs sera brisé et la puissance du grand Monarque s'exercera non seulement en Occident, mais encore en Orient. La Sainte Ecriture sera comprise parfaitement en cet âge de bénédictions ; il ne s'élèvera ni controverse, ni erreur, et les hommes seront très-éclairés tant dans les sciences naturelles, qui seront multipliées et parfaites sur la terre, que dans les sciences surnaturelles.

L'Eglise de Philadelphie est le type de ce sixième âge, car *Philadelphie* veut dire *amour du frère*, et encore, *gardant l'héritage dans l'union avec le Seigneur*. “ Je sais quelles sont tes œuvres, dit saint Jean à l'Ange de cette Eglise. Je t'ai ouvert une porte que nul ne peut fermer, parce que tu as peu de force, que tu as gardé ma parole et que tu n'as point renoncé mon nom.” Ces paroles, dit Holzhauser, signifient l'intelligence claire et profonde de la sainte Ecriture, parce que dans cet âge IL Y AURA UN CONCILE ŒCUMÉNIQUE, le plus grand qui ait jamais eu lieu, et qu'aucun hérétique ne pourra plus pervertir le sens de la parole de Dieu. Elles signifient encore une grande félicité qui consistera surtout dans un nombre immense de fidèles ; les nations et les peuples affluant vers une seule bergerie et y entrant par la seule porte de la vraie foi.

“ Je te donnerai bientôt, continue saint Jean, quelques-uns de ceux qui sont de la synagogue de Satan, qui se disent “ Juifs et ne le sont point, mais qui sont des menteurs. Je les ferai bientôt venir se prosterner à tes pieds et ils connaîtront “ que je t'aime.” Jésus-Christ promet ici à son Eglise une grâce très-abondante : la conversion des hérétiques, des schismatiques et de tous ceux qui errent dans la foi. L'Eglise grecque s'unira de nouveau à l'Eglise latine.

Au sixième âge de l'Eglise se rapporte le sixième jour de la création, où Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance, et lui soumit toutes les créatures du monde pour qu'il en fût le seigneur et le maître. Or, le grand Monarque, qui sera donné au monde au commencement du sixième âge, règnera sur toutes les bêtes de la terre, c'est-à-dire sur les nations barbares, les peuples rebelles, les républiques hérétiques et sur tous les hommes dominés par leurs mauvaises passions.

Le type de ce sixième âge se trouve encore dans la sixième époque du monde, qui commença avec la délivrance du peuple d'Israël et la restauration du temple et de la ville de Jérusa-

lem, puis dura jusqu'à la venue de Jésus Christ. De même qu'à cette époque le peuple d'Israël fut consolé au plus haut degré par le Seigneur son Dieu qui le délivra de sa captivité; que Jérusalem et son temple furent restaurés, que les nations, les peuples et les royaumes, soumis à l'empire romain, jouirent d'une paix profonde sous Auguste; de même aussi, Dieu, dans le sixième âge, réjouira son Eglise par la paix, la prospérité la plus grande.

A cet âge enfin se rapporte le sixième Esprit du Seigneur, l'Esprit de *sagesse*, que Dieu répandra avec abondance sur toute la surface du globe.

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer, d'après Holzhauser, que saint Jean suit un ordre admirable dans le livre de l'Apocalypse. Il donne d'abord une vue générale des sept âges de l'Eglise, depuis son origine jusqu'à la consommation des siècles. Après avoir donné de ces âges une connaissance suffisante, mais nécessaire, il dit quelle est la nature, le gouvernement, la constitution intérieure de l'Eglise; il révèle ensuite avec certains détails les principaux événements, heureux ou funestes, qui doivent se produire dans le cours de ces âges; il décrit enfin les jours, le bonheur, la gloire de la Jérusalem céleste.

Ceci étant, nous allons passer de suite au dixième chapitre de l'Apocalypse, qui renferme d'importants détails sur les événements du sixième âge de l'Eglise, âge dont la joyeuse et resplendissante aurore commence déjà à briller à nos yeux. Voici la première partie de ce chapitre: "Et je vis un autre ange plein de force qui descendait du ciel; il était revêtu d'une nuée et avait un arc-en-ciel sur la tête. Et son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu. Et il avait à la main un petit livre ouvert, et il mit son pied droit sur la mer et son pied gauche sur la terre. Et il cria d'une voix forte, comme un lion qui rugit. Et après qu'il eut crié, sept tonnerres firent éclater leurs voix. Et les sept tonnerres ayant fait retentir leurs voix, j'allais écrire; mais j'entendis une voix du ciel qui me dit: Scellez les paroles des sept tonnerres et ne les écrivez point."

Cet autre ange plein de force est le grand Monarque dont il vient d'être question. Il sera puissant dans la guerre et brisera tout comme le lion. Il deviendra très-grand par ses victoires, affermira son trône et régnera beaucoup d'années pendant lesquelles il humiliera profondément les ennemis de Dieu, soumettra toutes les nations aux lois de son empire et par suite à l'autorité de l'Eglise. Il brisera l'empire Turc, et n'en laissera subsister qu'un très-petit état, sans force et sans résistance, lequel cependant se maintiendra jusqu'à l'avènement du fils de perdition. Cet ange descendait du ciel; c'est-à-dire que le grand Monarque naîtra dans le sein de l'Eglise catholique. Il était revêtu d'une nuée et avait un arc-en-ciel sur la tête. Par ces figures on doit comprendre qu'il sera très-humble et qu'il rendra la paix à la terre. Son visage brillait comme le soleil, à cause de la splendeur de sa justice et de sa gloire impériale, de sa haute intelligence, de sa profonde sagesse, de son zèle ardent pour la religion et de l'ardeur de sa charité. Ses pieds étaient comme des colonnes de feu. Par là sont indiquées l'étendue et la puissance de son empire, puissance qui sera au service de la charité envers Dieu et envers le prochain. Et il avait à la main un petit livre ouvert. Ce petit livre annonce un concile général, le plus grand et le plus célèbre de tous. C'est par l'œuvre et la puissance de ce Monarque que ce concile sera assemblé, protégé, et arrivera à bonne fin; il emploiera toute sa puissance à en faire exécuter les sentences et les décrets. Le petit livre est dit ouvert, à cause de la clarté avec laquelle ce concile expliquera le sens de la sainte Ecriture, et à cause de la pureté des dogmes de la foi qu'on y proclamera. Et il mit le

pied droit sur la mer et le pied gauche sur la terre. Cela veut dire que le grand Monarque étendra son empire sur terre et sur mer, qu'il soumettra la terre et les îles de la mer à sa domination. Et il cria à haute voix comme un lion qui rugit. Cet éclat de voix nous indique la terreur immense qu'il inspirera à tous les peuples de la terre et aux habitants des îles. Et après qu'il eut crié, sept tonnerres firent éclater leurs voix. Ces tonnerres sont les murmures, les protestations et les cris de ceux qui voudront résister à ce Monarque et qui voudront le frapper; mais comme ils ne pourront lui nuire, que leurs clamours seront vaines, il est ordonné au prophète de ne pas écrire ce qu'il a vu.

Saint Jean dit encore au même chapitre: "Va, et prends le livre ouvert de la main de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre. Et je m'approchai de l'ange, et lui demandai qu'il me donnât le livre. Et il me dit: Prends le livre et le dévore; et il sera amer dans tes entrailles, mais dans ta bouche il sera doux comme le miel. Je pris le livre de la main de l'ange, et je le dévorai: il était dans ma bouche comme du miel; mais après que je l'eus dévoré, il devint amer dans mes entrailles."

Par cette manière de dire, le prophète nous révèle que les décrets du concile seront d'abord accueillis avec acclamation et regus d'un consentement unanime, mais qu'ensuite ils exciteront une grande commotion. On leur opposera de la résistance et à tel point que le sang des martyrs coulera. Les puissances séculières résisteront d'abord par les armes au grand Monarque, ensuite, les mauvais prêtres ne voudront pas mettre ces décrets à exécution, car il leur en coûtera, dit Holzhauser, de voir disparaître entièrement les Vénus, les idoles d'or et d'argent, et la vie oisive.

Le chapitre onzième commence ainsi: "Et un bâton semblable à une toise me fut donné, et il me fut dit: Lève-toi mesure le temple de Dieu, l'autel et ceux qui adorent." Ces paroles expriment le résultat du grand concile: ce sera la conversion de presque tout l'univers à la foi catholique, une, vraie, apostolique et sainte; car l'Eglise latine s'étendra au long et au large, sur terre et sur mer, et elle sera consolée et glorifiée. Il est ordonné à saint Jean de la mesurer pour signifier son immense étendue et la multitude des peuples qui viendront même de loin, et afflueront vers elle des extrémités de la terre.

A propos de l'engrais des cochons

En nous donnant le cochon, il est évident que l'intention de Dame nature était d'en faire un dépositaire de graisse. Aucun animal n'a un meilleur appétit et n'est moins difficile dans le choix de sa nourriture; son appétit est toujours accompagné d'une bonne digestion, laquelle est favorisée par son amour de la tranquillité et du repos. Cependant, malgré cette disposition naturelle à prendre la graisse, l'homme peut avancer ou retarder cette opération, et le succès et le profit de l'élevage des cochons dépendent beaucoup du concours des circonstances sous lesquelles on les garde. Le plus souvent on laisse ces pauvres animaux se débattre comme ils peuvent jusqu'à ce que le temps de les engraisser soit arrivé; cette manière n'est pas la plus économique. Un cochon, traité de cette façon reste avorton, il devient incommode, déplaisant, farouche et vorace. Pour le mettre en chair et l'amener à l'état où il devrait être avant de commencer à l'engraisser, il faudra plusieurs semaines d'une généreuse alimentation; et même alors il n'arrivera jamais aux proportions qu'un traitement plus libéral lui aurait fait atteindre. Le secret pour réussir dans l'engrais profitabile des cochons, c'est de commencer à les engraisser aussitôt qu'ils sont assez vieux pour crier, et les tenir toujours assez occupés à

manger pour qu'ils n'aient point le temps de crier.

Il y a des gens qui s'imaginent que si on tient un jeune porc trop gras, on l'empêche par là de profiter, en sorte que pour le faire grossir ils ne le soignent que faiblement, pensant ainsi lui faire faire une grosse charpente. Ils se trompent grandement; car, engraisser, n'est autre chose que l'action d'emmagasiner le surplus de la nourriture prise et digérée. La nourriture fournit d'abord aux os, aux muscles (chair), etc., etc., la substance nécessaire à leur croissance, et le surplus, s'il y en a, est déposé dans le corps de l'animal, sous forme de graisse, et on n'a pas besoin de croire ou de craindre que tandis que la graisse s'accumule, les autres parties du corps souffrent.

L'erreur qu'on commet le plus communément, c'est de commencer trop tard dans la saison, l'engrais de ses cochons. La nourriture consommée est non-seulement nécessaire à la formation des différents tissus, mais elle fournit encore la chaleur animale. A cette fin, il faut moins de nourriture, et la graisse s'accumule plus promptement dans les temps chauds que dans les temps froids, où presque toute la nourriture consommée s'épuise pour maintenir, chez l'animal, une chaleur suffisante. D'où il suit qu'il est d'une économie bien entendue, de commencer de bonne heure ses engrais. Un minot de grain donné dans le mois d'août ou septembre fera plus de profit que deux donnés dans le cours de l'hiver. Pour cela on devrait toujours se conserver du vieux grain pour soigner pendant les récoltes, et avant que le grain nouveau soit prêt.

Tous les animaux aiment un changement de nourriture, et on remarque que souvent des cochons à l'engrais laissent leur nourriture ordinaire pour mâcher des pesâts de pois, ou des sucets de blé d'inde. On entretiendra leur appétit en flattant ce désir naturel. Il faudra donc changer de temps à autre leur nourriture ordinaire, et toujours la donner moulue; on pourra aussi l'entremêler de racines cuites, carottes, navets, patates, etc., eaux de vesselle, tout le lait dont on pourra disposer. Il sera aussi très-essentiel de leur donner de la belle eau claire. Tenez vos cochons chaudement et proprement: le cochon est un animal aux habitudes naturellement propres, et si vous lui fournissez naturellement une litière sèche, vous augmenterez la quantité de votre fumier.

Un excellent moyen de s'assurer si vos cochons font du lard, et s'ils ne mangent pas pour rien, serait, vers la fin de l'engrais, de les peser une fois par semaine; de cette manière on saurait si l'animal paie la nourriture qu'il mange, et du moment qu'il ne fait plus rien, on le tuerait. C'est ainsi qu'un cochon mis à l'engrais et que j'ai régulièrement pesé tous les quinze jours, a montré aux différentes dates suivantes l'augmentation de son poids.

10 Octobre	409	
22 "	447	38 lbs de gain
8 Novembre	481	34 "
22 "	492	11 "
6 Décembre	505	13 "
23 "	504	1 lb de perte.

Semaine Agricole.—DR. GENAND.

Le tabac canadien

Le temps approche où les cultivateurs autour de Québec, qui ont récolté du tabac au-delà de la provision annuelle, vont venir dans la ville, en quête d'acheteurs. Faute de bien connaître les dispositifs de la loi du fisc, plusieurs s'effraient d'avance la pensée d'obstacles qui, enfin de compte, n'existent point.

La loi, sanctionnée à Ottawa en mai dernier, augmente de cinq centins l'impôt légal sur le tabac étranger lequel se trouve frappé d'un droit de quinze centins—dix-huit sols,—tandis que le tabac récolté en Canada n'est sujet qu'à sept centins—huit sols de

taxe.

C'est donc un droit protecteur considérable imposé sur le tabac étranger. Pour assurer aux cultivateurs la continuation de ces avantages, nous leur conseillons d'empêcher la contrebande autant que possible pour leur avantage d'abord, puis pour celui du trésor public.

Que ceux donc qui ont du tabac canadien à vendre, s'adressent aux manufacturiers licenciés de Québec, ils sont au nombre de huit: MM. Fréchette, Houde, Larrivée, Gaboury, Brouard, Lemesurier, Ross et St. Jean. Les manufacturiers paieront eux-mêmes le droit quand ils l'auront manufacturé et obtiendront, au Bureau du Revenu, à Québec, le permis nécessaire pour enlever le tabac de la ferme où il a été récolté.

La taxe sur le tabac canadien et autre ne peut se payer qu'à Québec, au Bureau du revenu, et à une seule personne, le percepteur du revenu.

Dans toute l'étendue de la province, des mesures ont été prises pour connaître ceux qui ont récolté du tabac canadien, et pour punir, par confiscation, amende ou emprisonnement, ceux qui tenteront de frauder le gouvernement. Si les cultivateurs ne peuvent trouver des acheteurs chez les manufacturiers licenciés, ils peuvent s'adresser aux marchands licenciés, et, pourvu que le tabac acheté ait été transféré sous un permis obtenu du percepteur, en lui payant sept centins par livre, et que ce tabac soit porté au *Stock Book* du marchand licencié, la responsabilité du vendeur cesse.

Il paraît que le percepteur du revenu a saisi déjà plusieurs moulins à tabac dans les campagnes et la ville, et qu'il se prépare à mettre en force la loi en ce qui regarde l'amende de \$100, ou l'emprisonnement.

Les cultivateurs trouveront donc avantage à se soumettre à la loi actuelle, qui, tout en taxant modérément leur tabac, leur offre des avantages réels, et qui, si elle est fidèlement observée ne rendra pas nécessaire la passation d'une autre plus sévère.

Nous avons cru nous permettre ces remarques dans l'intérêt de cette industrie.—*Communiqué.*

Travaux du mois de novembre

(Suite.)

Les vaches doivent recevoir une nourriture riche et abondante, formée des aliments qui favorisent le plus la sécrétion du lait, racines, feuilles de choux, soupes, trèfles, boissons tièdes additionnées de grain moulu, de son ou de *pain de lin*; car le lait et le beurre ont presque partout, dans cette saison, un prix élevé.

On commence actuellement l'engraissement des bœufs à l'étable. Dans nos exploitations, cette spéculation n'est pas aussi lucrative qu'elle devrait être. Généralement on n'a à donner aux bœufs d'engrais qu'une nourriture composée d'aliments secs dont ils ne sont pas toujours très-triands, surtout vers la fin de l'engraissement. Mais si la culture des racines parvenait à prendre plus d'importance, la spéculation sur l'engraissement des bêtes bovines donnerait des profits que le système actuel n'a jamais pu obtenir. Cependant, même avec des fourrages secs, on peut faire des engraisements assez économiques, pourvu qu'on en fasse des *soupes*, qu'on les soumette à la *trempe*, à l'*échauffement spontané*, en y ajoutant une légère quantité de son, de grain moulu ou de *pain-de-lin*.

Il est bien vrai que ces manipulations exigent un peu plus de temps et de soins que le mode ordinaire, mais les travaux sont arrêtés dans presque toutes les fermes et le temps n'est pas aussi précieux que pendant l'été. Il vaut mieux l'employer ainsi que de le perdre totalement comme cela arrive presque généralement. Ces soins dans l'alimentation des bestiaux à l'engrais sont, d'ailleurs, amplement payés par un profit net plus élevé.

Moutons.—On commence actuellement pour les moutons, la nourriture d'hiver; les pâturages deviennent de plus en plus insuffisants et exigent beaucoup de précautions surtout dans les endroits bas et humides où les moutons sont sujets à une maladie appelée *la pourriture*.

C'est à la fin de ce mois que doivent se terminer les saillies pour l'agnelage d'avril.

Porcs.—Les soins de propreté sont aussi nécessaires dans ce mois-ci que pendant celui qui vient de finir. A mesure que les

froids augmentent, on leur donne une litière plus épaisse où ils puissent trouver une couche plus chaude et plus saine. Cette litière est renouvelée aussi souvent que la propreté l'exige.

L'engraissement se continue comme en octobre.

Volailles.—C'est actuellement une époque très-convenable pour l'engraissement des oiseaux de basse-cour de toute espèce. Cette opération s'exécute sur des bêtes en liberté ou captives. La première méthode est la plus coûteuse, les sujets engraisent plus lentement, mais donnent des produits plus estimés. La seconde est plus lucrative, l'engraissement se fait avec une très-grande rapidité et procure des bénéfices considérables.

Les poulaillers doivent être nettoyés avec le plus grand soin et garantis du froid. En agissant ainsi et au moyen d'une nourriture abondante et convenable, la ponte subira à peine quelques semaines d'arrêt.—J. D. S.

Petite chronique

— On nous dit que le chemin Gosford, va être inauguré dans quelques jours, et qu'il y a sur la ligne 30,000 cordes de bois prêtes à être transportées à Québec.

Bonne récolte.—Un M. Robinson, de Dunham, qui avait semé deux patates *Early Rose*, le printemps dernier, en a récolté un minot et demi!

M. R. M. Hall, du canton d'Oxford, voisin de Sherbrooke, de la semence d'un quart de minot de ces patates, en a récolté quarante-cinq minots!

On peut se procurer des patates *Early Rose* en s'adressant au propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, à \$1 le minot.

— Dernièrement, à un concours agricole, près de Montréal, les cultivateurs canadiens français ont obtenu tous les premiers prix sur leurs concurrents anglais ou écossais. A ce sujet, le *Herald*, de Montréal, fait les réflexions suivantes fort judicieuses :

“ On verra par la liste des prix, que, dans chaque catégorie, c'est un Canadien-français qui a obtenu le premier prix. Ce résultat prouve que ces concours ont eu le meilleur effet désirable, attendu qu'il y a quelques années, les Canadiens-français n'auraient pas même voulu lutter d'habileté contre les cultivateurs des autres nationalités. Nous ne voyons pas pourquoi ils n'exceleraient pas aussi bien dans les autres parties de l'agriculture. Bien qu'ils soient arriérés quand ils sont seuls ensemble, ils sont aussi avancés que les autres, quand ils viennent en contact avec ceux qui cultivent bien. ”

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

Nos députés auront sans doute à s'occuper, pendant la présente Session de la Chambre locale, de questions vitales pour notre Province. L'agriculture, la colonisation, les chemins de fer et autres voies de communications. Ce sont des mesures corrélatives et qui se tiennent intimement. On ne peut nuire à l'une sans faire tort à l'autre, et l'encouragement qu'on donne soit aux chemins de fer ou aux chemins de colonisation profite aux autres.

On lit dans le *Journal de Québec* :

Nous apprenons avec plaisir que le chemin du lac Saint-Jean, qui est terminé jusqu'à six milles du lac Jacques-Cartier, va être ouvert jusqu'à Métabetchouan sur les bords du lac Saint-Jean cet hiver même. Le gouvernement va y établir quelques postes pour la réception des voyageurs et l'entretien du chemin. Un ordre en conseil a été passé dernièrement permettant d'accorder des lots gratuits aux colons sur toute la longueur du chemin et de plus le représentant du comté de Québec, M. Chauveau, vient de s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir qu'une malle soit envoyée de Québec à Métabetchouan directement. Nous espérons que le gouvernement fédéral donnera cette preuve de son appréciation des efforts qui ont été faits pour la colonisation par la Province de Québec.”

Nos lecteurs pourront se renseigner quant aux réglemens concernant l'octroi des terres dans le canton Cauchon, en ayant recours aux grands journaux politiques, organes du Gouvernement Local. On ne juge pas à propos d'annoncer dans le *journal du cultivateur et du colon*.

RECETTE

Moyen infallible de détruire le chiendent

Je ne doute pas que parmi les lecteurs de votre feuille, tous connaissent le chiendent ; et parlant aux cultivateurs, je croirais leur rendre service, si je pouvais leur enseigner un moyen de détruire cette plante graminée d'une manière certaine.

Il y a trois ans, Madame Méthot, seigneuresse de Ste. Anne de la Pérade, faisait labourer en automne deux grandes prairies. De bonne heure le printemps suivant, elle les fit labourer, sillonner et mettre en patates. L'année suivante, on répéta précisément ce qu'on avait fait la première. Enfin, au printemps de la troisième année, sitôt que la neige avait découvert le champ, les fermiers labouraient les prairies encore humides et y semaient de l'orge avec du mil et du trèfle.

Sans doute, cette agronomie a pour effet de détruire le chiendent et autres herbes et petites plantes bulbeuses à racines traçantes, tels que la vanille, la mousse, le méliot, la mélisse, l'ivraie, etc., etc.

Si l'on veut, effectivement, se rendre compte de cette théorie, tout d'abord on comprend que le fait de labourer la terre le printemps et l'automne a pour conséquence immédiate de briser et d'arracher les racines : tout aussi bien, on comprend que pour ce but rien n'est compatible et ne convient tant que d'y semer des patates, parce que pour la réussite de cette plante, suivant l'art agronomique, il faut les nettoyer, les sarcler, les renchausser, etc., etc. Or, cercler les patates, et les renchausser, c'est détruire les mauvaises herbes, c'est détruire le chiendent.

Bien que le principe de labourer de bonne heure et d'ensemencer la terre encore humide semble être un théorème illogique, il s'ensuit, remarquons-le bien que, l'orge, le mil et le trèfle, ainsi semés de très-bonne heure prévalent et prennent tout de suite une attitude dominante sur les quelques vestiges de chiendent qui restent et qui périssent alors entièrement.

Ce système dans la théorie, atteste une identité parfaite de rapports ;—et dans la pratique, je puis assurer que Mme Méthot a pleinement réussi à détruire le chiendent qui depuis un grand nombre d'années infestait ses prairies.—G. B. DU T.

Bibliographie

Nouveau système de toiser tous les corps, tous les segments, troncs et onglets, de ces corps, par une seule et même règle.

Nous attirons spécialement l'attention du public sur l'utile du traité de M. Baillargé, et cela surtout à l'endroit de sa nouvelle formule pour trouver le volume d'un solide quelconque. Pour comprendre et apprécier toute l'importance d'une pareille découverte, il suffit de lire l'extrait que voici d'une lettre adressée à l'auteur par le supérieur du séminaire de Québec :

“ Parmi les théorèmes et les formules remarquables par leur nouveauté, ce qui frappe le plus, c'est l'expression générale du volume d'un solide quelconque. Un doute involontaire s'empare d'abord de l'esprit, lorsqu'on lit le numéro 1521 ; mais un examen attentif des paragraphes suivants dissipe bientôt ce doute et l'on reste étonné à la vue d'une formule si claire, si aisée à retenir, et dont l'application est si générale. ”

Le Frère Anthony, du Commercial Academy, mathématicien, parle favorablement du traité et du théorème en question.

Un article du *Journal de l'Education* parle de l'impulsion soudaine que ce livre imprime à la science ; et M. Blain de St. Aubin à qui l'on doit une appréciation détaillée de l'ouvrage, s'exprime ainsi dans une lettre adressée à l'auteur :

“ Monsieur,—Il y a environ quatre ans, vous me fîtes l'honneur de me communiquer certains chapitres du *Traité de Géométrie*, que vous avez publié dernièrement. Je ne soupçonnais pas alors tous les développements et l'importance que vous avez su donner depuis à cet ouvrage. Sous ce titre modeste de *Traité de Géométrie*, vous avez fait un *Manuel* utile, même indispensable,—(et je prouverai tout à l'heure que je n'exagère pas), non-seulement aux arpenteurs, mais à tout jeune homme qui voudra embrasser une profession pour laquelle l'étude préalable des mathématiques est nécessaire, comme par exemple, le génie civil et militaire, la marine, le service des chemins de

fer, l'exploitation des mines, la direction des manufactures de toute espèce, — le mesurage des bois, etc.

« Vous ne supposez à votre élève que la connaissance des quatre premières règles de l'arithmétique, des fractions ordinaires et décimales et l'extraction des racines carrées et cubiques ? et vous le conduisez jusqu'à la solution du triangle sphérique oblique-angle, et au toisé des surfaces et des solides les plus irréguliers. »

« Voilà, certes, un vaste programme qui pourrait faire l'objet de cinq ou six *Traité*s spéciaux. »

M. de St. Aubin dit ailleurs :
« Toutes les règles différentes pour évaluer le volume des solides se réduisent par le système de M. Baillargé à une seule et même règle et je dirai à l'exemple du Révd. Supérieur du Séminaire de Québec, que l'on reste étonné à la vue d'une formule si claire, si aisée à retenir et dont l'application est si générale. »

« Les jaucheurs en particulier peuvent tirer un parti énorme de cette formule puisque la presque totalité des tonneaux, barils, bouilloires, chaudières, réservoirs, etc., et les vaisseaux employés habituellement à contenir des liquides, ne sont autre chose que des troncs de fuseaux, troncs de sphéroïdes, des conoïdes, etc., à surfaces convexes ou concaves. »

« Voyez d'ailleurs l'énoncé de la proposition page 662 du traité. Je dépasserais de beaucoup les limites d'un article de journal si je voulais énumérer tous les avantages de la découverte faite par M. Baillargé, découverte qui honore et l'auteur et son pays. Cette opinion sera confirmée plus tard par tous ceux qui emploieront le nouveau système de mesurage. »

D'ailleurs, non seulement les arpenteurs, ingénieurs et architectes y trouvent leur compte, comme on peut s'en convaincre par la liste des souscripteurs ; mais l'ouvrage est évidemment d'une utilité générale, puisqu'on voit figurer sur la même liste, les noms d'un très-grand nombre de personnes adonnées à la médecine, à la loi et au commerce, sans parler du clergé dont les membres les plus éminents se sont déjà portés souscripteurs au traité dont il s'agit.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

XXXIII

L'entrevue de la victime et du bourreau.

(Suite.)

Emma regarda, un moment en silence, les nuages et les eaux encore courroucées ; quand elle se retourna pour adresser de nouveau la parole à son étrange visiteur, elle était seule.

Kalu, le serpent, était parti.

La tapisserie, d'un côté de l'appartement, était encore faiblement agitée, et Emma allait s'élancer dans cette direction, lorsque la porte s'ouvrit de nouveau.

C'était Mortagne qui entrait.

Sa démarche était incertaine, et il avait le visage animé.

Si audacieux et si pervers qu'il fut, il avait été obligé de boire, et de boire beaucoup pour trouver le courage de traverser le seuil de la chambre d'une jeune fille sans protection.

Sans protection ! Comme nous venons de le dire, il avait été obligé de boire pour étouffer le peu de conscience qui lui restait, et s'armer contre ces gardiens invisibles qui, pour tous, excepté pour les hommes vicieux et cruels, étendent leurs ailes, comme une barrière infranchissable entre la pureté et le vice.

Mortagne lui-même s'arrêta irrésolu à la porte qu'il venait de refermer derrière lui, et, un moment, il recula devant l'air fier et superbe de cette jeune fille dont il s'était fait le bourreau.

Debout près de la fenêtre ouverte, elle le regarda fixement et le torça à baisser les yeux devant les siens.

— Le motif de cette intrusion ? demanda-t-elle.

Mortagne, surpris de la hauteur méprisante d'Emma, d'Emma qu'il s'était attendu à trouver soumise et pleurant, hésita à répondre, et il ne murmura que des paroles inintelligibles. Il fit, toutefois, un pas en avant.

— Arrière, et n'approchez pas ! s'écria-t-elle, si vous ne voulez pas me forcer à me jeter par cette fenêtre.

La figure de marbre de Mortagne s'enflamma ; il serra un moment ses lèvres, et de ses yeux jaillirent des éclairs.

— Prenez garde, Emma Keradeuc, dit-il d'une voix sifflante comme celle d'un serpent, et pleine de menace.

— A quoi ? demanda-t-elle audacieusement ; à vous, Rodolphe Mortagne ? Je ne vous crains pas ; vous ne pourriez qu'ajouter un autre meurtre à la liste de vos crimes, et quoique je ne sois qu'une femme sans défense, je vous défie.

Mortagne ne put s'empêcher de la contempler avec admiration ; et cet homme qui affectait de ne croire ni au bien ni à la vertu s'inclina devant une jeune fille dont la beauté lui semblait céleste.

— Ayez pitié de moi, dit-il. J'ai vu que je ne parviendrai jamais à conquérir votre cœur, et j'ai eu recours, pour vous forcer à être ma femme, à des moyens qu'aujourd'hui je condamne.

Emma Keradeuc détourna la tête, avec le mépris le plus prononcé.

Mortagne sentit l'aiguillon de la rage dans son cœur. Un changement soudain s'opéra dans ses manières, et il fit un pas vers la jeune fille.

— Il serait inutile, dit-il de lutter contre la destinée ; croyez-moi, ne me poussez pas au désespoir, et songez que vous êtes en mon pouvoir.

Il voulut la saisir.

Mais, vive comme la pensée, Emma bondit ; et, droite et dédaigneuse, elle étendit une main vers lui et l'autre vers le bord de la fenêtre, au dessous de laquelle mugissaient les vagues.

— Je vous connais, Rodolphe Mortagne, dit-elle, et c'est pour cela que je ne vous crains pas.

— Prenez garde, cria Mortagne.

— A quoi répliqua-t-elle : je vous répète que je ne vous crains pas. C'est vous qui tremblez, votre visage est pâle, et votre main est agitée comme une feuille par le vent.

Son air et ses manières étaient empreints d'une telle fierté qu'il la regarda avec une sorte de stupeur. Il n'osa pas l'interrompre.

— Vous avez cru, continua-t-elle, parce que vous avez eu recours à la violence contre moi, que vous pourriez me plier à votre volonté ! Vous avez cru qu'une fois sur une terre étrangère, loin de tout secours et de toute espérance, j'accepterais des propositions que, — si j'étais libre, — j'aurais repoussé avec dédain. Les femmes sont faibles, dites-vous, et vous avez cru triompher par la force, mais vous vous êtes trompé.

Mortagne était horrible à voir : la menace brillait dans ses yeux, et un rire sauvage siffla entre ses lèvres convulsivement agitées.

— Ah ! c'est ainsi, s'écria-t-il ; je vous offrais la paix et vous me déclarez la guerre ! vous avez oublié que vous êtes à ma merci, que vous n'avez aucun moyen d'échapper. . .

Il y avait des larmes dans les yeux de notre héroïne, mais ce fut d'une voix calme et ferme qu'elle répondit :

— Si, dit-elle, il y a entre vous et moi une barrière que vous ne pourriez franchir, un obstacle que, fussiez-vous mille fois plus fort, vous ne pourriez faire disparaître.

Mortagne fit entendre un sourire moqueur.

— Quel est cet obstacle ? demanda-t-il.

Avec un mouvement rapide comme l'éclair, mais terrible dans sa menace, Emma avait sauté du plancher sur le bord de la fenêtre, et de là, elle indiqua la mer.

— La mort ! dit-elle.

Mortagne poussa un cri d'horreur.

Un moment il hésita, puis il s'élança vers elle.

Un cri retentit à ses oreilles, un cri auquel répondirent les voix de l'Océan.

Deux mains blanches et suppliantes se levèrent vers le ciel, un vêtement blanc flotta à travers l'obscurité, et Emma Keradeuc avait disparu.

XXXIV

La haine de Kalu. -- Une découverte inespérée.

Dans l'embrasure d'une fenêtre, qui a vue sur la mer, se tient Kalu, le Javanais, Kalu, le serpent.

La pièce à laquelle appartient cette fenêtre est vide. Il n'y a pas de lumière dedans, à l'exception de celle qui pénètre du dehors, et qui est juste suffisante pour rendre visible la forme de

l'Indien.

Il était resté près de cette fenêtre attendant, attendant patiemment depuis l'instant où il avait quitté l'appartement occupé par Emma Keradeuc.

La pièce où était Kalu était située au rez-de-chaussée, et les panneaux de la fenêtre contre lesquels il s'appuyait tremblaient sous le choc des vagues.

Une pensée dominait toutes les autres dans l'esprit de l'Indien, et Emma en était l'objet.

« Elle doit mourir ! murmura-t-il, en serrant sa longue robe autour de lui. Il l'aime avec une passion dont je n'aurais pas cru capable sa nature froide et égoïste. Oui, elle mourra ! afin que la flèche empoisonnée du remords se fixe dans son cœur.

Il s'arrêta et écouta.

Pas un son autre que le sifflement du vent sur la tour du phare, et le battement des vagues contre la muraille.

« Le courage lui aurait-il manqué ? peut-être ! que je hais ces femmes au visage blanc de l'Occident, dont le sang lent et glacé n'a point été brûlé par les feux d'un soleil comme celui de notre patrie. Et cependant, il y avait dans le regard de cette jeune fille quelque chose qui ne pouvait tromper. Non ! les étoiles qui brillent au ciel seront précipitées dans l'Océan avant que cette enfant consente à écouter le langage décevant de cet homme. »

A peine avait-il prononcé ces mots qu'un cri plein d'agonie domina les bruits du dehors.

C'était le cri qu'Emma avait poussé en se jetant par la fenêtre.

Kalu avança la tête et regarda dehors.

La nuit était sombre, et au-delà de quelques pas, il était impossible de rien distinguer.

Soudain un bruit faible arriva à son oreille, un bruit bien faible, mais qui pourtant était assez distinct pour qu'il fût possible de ne pas le confondre avec ceux de la mer.

Kalu le reconnut tout de suite.

C'était un bruit de rames.

Un bateau était quelque part, près de là ! L'Indien ouvrit les yeux le plus qu'il put, et chercha à percer la muraille de ténèbres qui s'élevaient de tous côtés.

Mais ce fut en vain.

Il prit le parti de descendre sur le rivage ; car il n'y avait pas un moment à perdre.

Serrant sa longue robe blanche sur lui, il quitta la chambre, et il courait vers un passage bas et voûté conduisant à un escalier de pierre ouvrant sur la baie, lorsqu'il fut arrêté par la voix de Rodolphe Mortagne qui, le visage bouleversé par la crainte, et les cheveux hérissés, arrivait le plus vite qu'il pouvait.

— Kalu ! cria-t-il, appelle les domestiques, tous, tous ! Dis leur d'apporter des torches, et de tacher qu'on voie clair s'il est possible. Pourquoi me regardes-tu comme cela ? Obeis vite ! va donc ! te dis-je. Et poussant de côté le Javanais, il ouvrit violemment la porte, s'élança dans l'escalier, et disparut dans la nuit.

On se hâta d'exécuter ses ordres.

Tous les habitants de la tour furent bientôt réunis sur la baie.

Des torches couraient çà et là ; on alluma des paquets de résine, qui jetèrent sur l'eau de grandes ombres fantastiques, et se tordirent sous le souffle du vent.

Des hommes entrèrent dans l'eau jusqu'à la poitrine, en tenant des lumières au dessus de leurs têtes ; et parmi les plus audacieux se distingua Rodolphe Mortagne ; mais tout fut inutile.

Une heure s'écoula, et on n'aperçut pas vestige d'Emma.

La rage et le désespoir de Mortagne étaient terribles à voir. Il était comme un fou, se frappant les tempes à coup de poings, courant de tous côtés, au milieu des vagues, des récifs, sans s'inquiéter du danger.

Une autre heure s'écoula, et l'on ne découvrit rien encore.

Mortagne éprouvait une véritable angoisse ; le remord l'avait saisi. Il se laissa tomber sur un rocher, et pleura comme un enfant.

Près de lui se tenait Kalu.

Ses yeux de reptile brillaient comme des émeraudes dans l'obscurité, et sur ses lèvres minces errait un sourire de triomphe.

« Jaguarita est vengée ! se dit-il ; mais ma vengeance à moi est encore à venir ! Elle est patiente, parce qu'elle est sûre !

Il s'éloigna inaperçu.

Le jour avait reparu qu'on n'avait pas encore cessé les recherches. Mortagne rentra alors dans la tour.

Il appela le Javanais, et lui demanda dans quelle chambre était Jeanne, la somnambule.

— Dans une des chambres du bas, répondit Kalu.

— Conduis-moi près d'elle.

— Kalu obéit.

La pièce où Jeanne était enfermée était une petite chambre taillée dans le roc, et très-pauvrement meublée. Elle contenait une table, quelques chaises et un lit.

Elle n'avait pour fenêtre qu'une étroite ouverture dans la muraille, construite plutôt pour donner de l'air que de la lumière.

Une lampe en fer brûlait encore suspendue au plafond.

(A continuer.)



AVIS AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, en-dossées : « Soumissions pour Travaux au Lac du Havre, » seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 24ème jour de NOVEMBRE prochain, pour améliorations aux endroits ci-dessous mentionnés :

A L'ILE CHANTRY, Lac Huron, la construction d'un Brise-Mer et un Phare sur Radeaux.

A GODERICK, Lac Huron, le dragage et travaux aux Piles nécessaires pour former l'entrée du Canal au Havre et l'élargissement du Bassin intérieur.

A RONDEAU, Lac Erié, l'élargissement du Chenal, pour creuser une partie du Bassin et la construction des Piles d'entrée, etc.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou à la Maison de Douane, Goderick, le ou après LUNDI, le 7ème jour de Novembre prochain, où des formules de soumissions peuvent être vues.

Des soumissions peuvent être envoyées pour tous ces travaux ou pour toutes ces places ; mais elles devront être faites en conformité avec les formules imprimées.

Des noms de deux personnes solvables et responsables, résidentes de la Puissance, voulant devenir cautions pour l'accomplissement de ce contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, (Signé) F. BRAUN,

Dépt. des Travaux Publics.

Secrétaire.

Ottawa, 10 octobre 1870.

DEMANDE AU PARLEMENT

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de « Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, » et pourvoir au mode d'en répartir et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriétés.

PUBLIC NOTICE

IS hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called « la Pointe et la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, » for an act to incorporate them and for other purposes, under the name « Société de la pêche à marsouin de la Rivière-Ouelle, » and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.